



Concours de plaidoiries sur le thème des droits de l'homme **Dans le cadre de la célébration de la Fête de l'Europe 2019 en Haïti**

L'objet du concours

Dans le cadre de la Semaine de l'Europe, la délégation de l'Union européenne organise, en partenariat avec l'ambassade de France et le lycée Alexandre Dumas la 6^{ème} édition du **Concours de plaidoiries sur le thème des droits de l'homme**. Cette compétition vise à mettre à l'honneur les droits de l'homme, valeurs fondatrices de l'Union européenne et de la République d'Haïti, en stimulant la réflexion des élèves et en mettant en valeur leur éloquence.

Le concours est ouvert aux élèves de seconde, rhétorique et philosophie du système haïtien ou de 2^{nde}, 1^{ère} et terminale du système français issus de tous les collèges et lycées de l'aire métropolitaine de Port-au-Prince.

Article 2: Modalités

Il s'agit de préparer une intervention écrite visant à sensibiliser l'opinion sur un thème relatif aux droits de l'homme.

Sur la forme, le texte devra être rédigé en format word, taille 12, interligne 1.5, avec la mention sur la page de couverture des éléments suivants: i) Prénom et nom du participant ii) Titre iii) Nom de l'établissement et classe. La longueur du texte ne doit pas aller au-delà de **3 pages maximum**.

Le même texte présenté à l'écrit devra être soutenu à l'oral, s'il figure dans la liste finale des 10 meilleures productions. Le temps de lecture à voix haute ne devra pas dépasser 5 minutes.

Si l'élève retenu parmi les 10 finalistes soutient à l'oral un texte différent de celui qu'il a rédigé, il encourt la disqualification du concours.

Sur le fond, les sujets peuvent être choisis parmi des thèmes aussi variés que:

- La liberté d'expression
- Le droit à l'éducation
- Les droits des handicapés
- La lutte contre la violence faite aux femmes
- Les droits de l'enfant
- La lutte contre la pauvreté
- Le droit à la santé
- L'Etat de droit, etc.

Un comité de sélection sélectionnera 10 plaidoiries sur base des critères suivants:

- L'existence d'un problème posé dans le texte
- L'existence d'une progression dans les idées
- La démonstration de la capacité de réflexion

- L'existence d'une référence spécifique à un article de la déclaration des droits de l'homme
- La capacité de convaincre l'auditoire
- Le respect du temps alloué pour la déclamation (5 minutes par plaidoirie)
- La forme : richesse du vocabulaire, style, justesse de la grammaire.

Article 3 : Participation

La participation au présent concours est limitée à **trois inscriptions par école**.

Article 4 : Modalités d'inscription

Les écoles de la capitale souhaitant participer doivent envoyer leurs textes à l'adresse e-mail delegation-haiti@eeas.europa.eu au plus tard le **24 avril 2019**. Le règlement du concours ainsi que le formulaire d'inscription sont disponibles sur le site eeas.europa.eu/delegations/haiti de la délégation.

Article 5: Désignation des gagnants

Les auteurs des 10 meilleurs textes seront invités à le déclamer devant un public et un jury composé des ambassadeurs des Etats membres de l'Union européenne et des personnalités issues du secteur des droits de l'homme, lors de **la finale qui aura lieu le vendredi 17 mai 2019, au Lycée Alexandre Dumas**. (Lycée français)

Article 6: Prix

1^{er} prix: un ordinateur portable

2^{ème} prix: une tablette numérique

3^{ème} prix: un bon d'achat en librairie d'une valeur de 10,000 gourdes assorti d'un abonnement annuel à Internet

Article 7: Responsabilité

La délégation de l'Union européenne en Haïti ne pourra en aucun cas être tenue responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le présent concours, ses modalités et/ou les prix devaient être partiellement ou totalement reportés, modifiés ou annulés. La délégation ne pourra non plus être tenue pour responsable du contenu des textes et des plaidoiries, qui reflèteront exclusivement l'opinion des participants au concours.

Article 8: Exclusion des participants

La délégation de l'Union européenne en Haïti peut aussi annuler la participation de tout candidat n'ayant pas respecté le présent règlement. Cette annulation peut se faire à tout moment et sans préavis.

Article 9: Litiges et réclamations

Les litiges naissant à l'occasion de ce concours seront tranchés à l'amiable au vu des différents éléments produits par le contestataire.

Article 10: Loi applicable

Le présent règlement est régi par la loi haïtienne.

La participation implique l'acceptation pleine et entière de ce règlement.

